

RECHERCHE

LES ENJEUX DU FÉDÉRALISME

CAHIER THÉMATIQUE H • LE DEVOIR, LES SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2015



Référendum :
le Québec a servi
d'exemple
dans le monde
Page H 5



Canada-Québec :
le grand rendez-vous
manqué
Page H 6



Des experts du monde entier sont attendus au Québec à la fin du mois pour une série de colloques portant sur les différents modèles de fédéralisme.

FRANÇOIS PESANT LE DEVOIR

MULTINATIONALISME CANADIEN

Il existe une école québécoise de la diversité

Depuis 20 ans, le Groupe de recherche sur les sociétés plurinationales (GRSP) est engagé dans l'étude de la reconnaissance de la diversité dans les systèmes fédéraux. Composé d'experts en politique canadienne et québécoise, en philosophie politique et en politique comparative, il travaille à mieux appréhender les défis engendrés par la diversité tant au Canada qu'en Belgique, en Espagne ou au Royaume-Uni. Ce groupe, coordonné par le directeur du Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ), Alain-G. Gagnon, défend l'idée qu'il existe une école québécoise de la diversité, distincte de l'école canadienne. Entrevue.

PROPOS RECUEILLIS
PAR HÉLÈNE ROULOT-GANZMANN

Quels sont les principaux axes de cette école québécoise de la diversité ?

Quand on pense la fédération au Canada, de nombreux chercheurs insistent sur le fédéralisme territorial. Pour bien des gens, notre fédération est essentiellement une unité territoriale dans laquelle on rassemble des gens, des acteurs, et qui a une gestion passablement centralisée. Or, les Québécois ont une conception bien différente. On pourrait résumer en disant que le Québec a une vision plurinationale quand le reste du Canada prône plutôt un modèle de société multinationale.

Ce qui se traduit comment ?

Dans une société multinationale, on retrouve, au sein d'un État donné, des nations qui acceptent d'avoir une vie politique en partage. C'est ce qu'on retrouve en Suisse, par exemple, où le pouvoir est très centralisé, mais en même

temps, c'est ce pouvoir centralisé qui fait en sorte que les droits des minorités soient préservés. Comme si, en somme, c'était à Ottawa de veiller au fait que la loi 101 soit bien appliquée au Québec. Dans cette conception, les différentes nations profitent du système fédéral dans le sens où elles font partie d'un grand État, représenté dans les instances internationales. Elles ont des moyens de défense plus grands, un pouvoir économique plus fort, etc. Mais elles vivent les unes à côté des autres plutôt qu'ensemble. Au contraire, dans une société plurinationale, on considère que les individus peuvent appartenir à plusieurs nations. Ils sont à la fois québécois et mohawks ou innus, par exemple. Comme en Espagne, on peut être espagnol et catalan ou basque.

Fondamentalement, ça change quoi ?

Dans l'école québécoise, la diversité nationale n'est pas vue comme une remise en question

VOIR PAGE H 2 : ÉCOLE

Thème du congrès : trouver l'équilibre entre unité et diversité

« Il n'y a pas plus démocratique que le référendum », affirme Alain-G. Gagnon, professeur au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes, et directeur du Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ). *C'est un outil porteur qui permet d'éviter les conflits violents. On fait appel à tous les citoyens au sein d'une communauté politique pour qu'ils s'expriment quant à leur avenir, notamment, dans le cas des fédérations, quant à un avenir commun avec les autres groupes.* À l'approche du vingtième anniversaire du référendum de 1995, trois événements sont organisés au Québec, à l'origine desquels on retrouve M. Gagnon. Le premier, qui aura lieu du 24 au 27 septembre sur les bords du lac Brome dans les Cantons-de-l'Est, a pour but de se questionner sur l'avenir des petites nations au sein des fédérations. Le congrès annuel des principaux centres de recherche sur le fédéralisme dans le monde (au nombre de trente) réunira ensuite une quarantaine d'experts et d'universitaires du 1^{er} au 3 octobre à l'hôtel Intercontinental de Montréal, sur le thème de l'unité et de la diversité dans les

États fédéraux. Enfin, les 29 et 30 octobre, soit vingt ans jour pour jour après le vote qui a vu les Québécois rejeter la souveraineté à une très courte majorité, l'Université Laval sera l'hôte d'un colloque sur la démocratie référendaire dans les ensembles plurinationaux. Ainsi, pendant un mois, le Québec va voir défiler sur son sol les plus éminents spécialistes de la question fédérale à l'échelle de la planète. « Ces rencontres vont nous permettre de décortiquer les différents modèles », commente Alain-G. Gagnon. *Chaque fédération a sa manière bien à elle de fonctionner. C'est en fait à chacun de trouver le juste équilibre entre l'unité et la diversité.* D'où le thème choisi pour le congrès. Car le fédéralisme est toujours un compromis au sein duquel chaque groupe distinct accepte de perdre un peu de sa liberté pour faire partie d'un plus grand ensemble. « Pour que cela fonctionne, ça suppose notamment que le groupe majoritaire accepte de partager les rênes du pouvoir », commente le directeur du CRIDAQ. *C'est souvent lorsque lui ne joue plus le jeu qu'il y a des tensions [...]. Il y a plein de modèles qui fonctionnent plus ou moins bien. Les événements que nous organisons vont nous permettre de faire le point.* »

CRÉATION DE LA CHAIRE PETER MACKELL SUR LE FÉDÉRALISME

Instaurée grâce à un généreux legs de l'avocat montréalais Peter MacKell (1927-2011), diplômé de la Faculté de droit de McGill (BCL'51), cette nouvelle Chaire s'intéresse au fédéralisme d'État – notamment sous l'angle comparatif – mais également au fédéralisme comme mode de gouvernance dans des ordres normatifs non-étatiques ou supra-nationaux.



La Faculté de droit est heureuse d'annoncer la nomination de JOHANNE POIRIER comme première titulaire de la Chaire MacKell. Originaire du Québec, Johanne Poirier possède une expertise unique en matière de fédéralisme, acquise comme professeure à la Faculté de droit et à l'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles et dans le cadre de nombreux mandats internationaux. Avant de rejoindre le monde académique, elle a été auxiliaire juridique auprès du juge Gonthier de la Cour suprême du Canada, et avocate spécialisée en litiges constitutionnels au Ministère de la Justice du Canada.

Les étudiants de tous les cycles universitaires intéressés par le droit constitutionnel, canadien ou comparé, et particulièrement par le « design institutionnel » visant à répondre à la diversité sociale, sont chaleureusement invités à communiquer avec la Prof. Poirier à : johanne.poirier3@mcgill.ca.

RECHERCHE

SYMPOSIUM INTERNATIONAL DU LAC BROME

L'expérience des petites nations contre l'uniformisation

ÉMILIE CORRIVEAU

Depuis quelques années, l'usage de l'expression «petite nation» est de plus en plus fréquent dans la littérature savante. Si, pour certains, cette formule ne sert qu'à décrire de façon empirique les propriétés jugées structurantes de certaines sociétés, d'après un nombre grandissant de spécialistes, elle peut aussi s'avérer un postulat utile pour comprendre les grands enjeux du monde actuel.

C'est ce dont traitera, le 26 septembre prochain, le sociologue Joseph Yvon Thériault, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en mondialisation, citoyenneté et démocratie de l'UQAM à l'occasion du premier symposium international sur la question des petites nations, qui se tiendra au lac Brome.

«L'idée de petite nation en est une qui remonte à plusieurs années et qui est présente un peu partout dans le monde, relève d'entrée de jeu M. Thériault. Au Québec, par exemple, elle circule depuis le début du XIX^e siècle. Elle était notamment utilisée pour désigner la précarité de la nation française en Amérique.»

Cela étant dit, ce n'est que depuis une quinzaine d'années que des chercheurs s'intéressent réellement à la question dans une perspective épistémologique et comparée.

«Ça a commencé un peu avant l'an 2000, précise M. Thériault. Au sein de l'Association internationale des sociologues de langue française, il y avait un petit groupe de spécialistes originaires de l'Europe de l'Est — lieu par excellence

des petites nations — qui essayait de trouver un thème rassembleur sur lequel tous les membres de l'association pourraient se pencher. Après une rencontre avec des intellectuels québécois, il a été déterminé que l'idée de petite nation pourrait être intéressante à étudier. C'est à ce moment-là qu'a été formé un groupe de recherche qui s'appelle Petites sociétés et construction du savoir.»

Autour de la fragilité

Qu'ont donc en commun les expériences de ces sociétés pour qu'un groupe de chercheurs s'intéresse à la portée heuristique de leur posture? «Leur fragilité», répond le sociologue. Car la notion de petite nation renvoie inévitablement à une expérience de précarité. N'étant pas hégémoniques, les petites sociétés et leurs institutions, qu'elles soient culturelles, politiques ou économiques, ne définissent pas l'ordre du monde. Conséquemment, ces dernières doivent constamment justifier non seulement leurs projets, mais également leur existence.

«La petite nation, c'est une nation qui est obligée de s'interroger sur ses fondements parce qu'on ne lui en donne pas le bénéfice immédiatement», explique M. Thériault. Personne ne pose jamais la question du fondement de la société américaine. Par contre, celle du fondement des sociétés québécoise, écossaise, flamande ou acadienne est constamment posée.»

Confinées à cet état fragile, les petites nations cherchent à faire l'histoire et chérissent des projets d'autoréférentialité, explique M. Thériault.



ÉMILIE TOURNEVACHE

«L'expérience de la fragilité des petites nations est une expérience qui est en train de se généraliser. Elle est maintenant au cœur du questionnement de presque toutes les sociétés démocratiques contemporaines», selon le sociologue Joseph Yvon Thériault.

Elles visent toujours une certaine autonomie, mais cette dernière ne se traduit pas nécessairement par le désir d'un État séparé. «D'où le fait que la plupart des petites nations sont très liées à des volontés de formes fédéralistes», relève le sociologue.

Vu leur précarité, il n'est pas rare que les petites nations essaient de montrer qu'elles sont grandes en conférant une importance considérable, voire démesurée à leur singularité

culturelle. Mais lorsqu'elles traversent les frontières, cette dernière ne s'avère que rarement reconnue.

«Même les références de ces petites sociétés ne sont pas universelles, poursuit le spécialiste. Parlez de 1837-1838 à des gens qui ne sont pas du Québec et la plupart n'auront aucune idée de ce qu'est la rébellion des Patriotes. Faites allusion à la Révolution américaine et vous constaterez que vous n'aurez pas à donner au-

tant d'explications, parce que les références culturelles américaines sont devenues des références universelles.»

Or, d'après M. Thériault, dans un contexte de globalisation et d'émergence de revendications autonomistes, la posture des petites nations, plutôt que de les placer dans une situation d'impuissance, semble leur offrir une certaine longueur d'avance sur le reste du monde.

Car aujourd'hui, alors que l'État-nation tend à s'affaiblir, que la culture américaine se déploie de plus en plus comme vecteur d'uniformisation culturelle et que l'Empire soviétique n'est plus, de nouvelles «petites» font leur apparition dans le monde, y compris au sein de sociétés historiquement hégémoniques.

«L'expérience de la fragilité des petites nations est une expérience qui est en train de se généraliser, souligne M. Thériault. Elle est maintenant au cœur du questionnement de presque toutes les sociétés démocratiques contemporaines. Or, les petites nations ont beaucoup plus d'expérience que les autres en matière de fragilité. Prenons l'exemple de l'Angleterre, de la France ou de l'Allemagne, qui sont des puissances qui n'ont jamais eu à poser la question de leur existence. Elles n'ont jamais eu à penser, comme la Pologne ou la Bulgarie, qu'elles mourraient un jour. Aujourd'hui, il n'y a presque plus que les États-Unis qui peuvent se prétendre une puissance hégémonique. La France, par exemple, adopte des comportements de repli culturel et de défense de son identité qu'elle

n'aurait pas eues dans les années 1950-1960, alors qu'elle se pensait encore une grande puissance. Toutes les sociétés autres que les États-Unis sont en train de vivre une expérience de fragilité, ce qui rend à mon avis encore plus pertinent notre questionnement.»

Au-delà de la réflexion

En tant que coorganisateur du symposium, M. Thériault confie avoir de grandes attentes quant aux retombées de l'événement. Ultimement, il aimerait que ce dernier serve à lancer un chantier de travail sur la posture analytique de la petite nation et qu'en résulte un ouvrage de réflexion théorique sur le sujet.

«Le livre ne serait pas uniquement le produit du colloque; il se voudrait une lancée pour exprimer le fait que la petite nation n'est pas qu'une description empirique de petites cultures à travers le monde qui se veulent des sociétés ou des minorités nationales. Il rendrait compte du fait qu'il y a dans la petite nation une posture intéressante pour saisir des grandes questions du monde contemporain sur des faits historiques dont on parle peu habituellement, car ce ne sont pas les faits les plus marquants de la manière dont la modernité s'est construite.»

Mais le premier pas de la démarche sera la tenue d'une table ronde faisant le point sur le symposium. Celle-ci aura lieu le lundi 28 septembre à l'UQAM et réunira plusieurs chercheurs internationaux de renom.

Collaboratrice
Le Devoir

10 ans à faire la différence

Pour nous, la défense des droits humains est plus qu'une mission, c'est aussi un projet pour former une relève juridique engagée.

Découvrez les activités et réalisations de la Clinique internationale de défense des droits humains de l'UQAM.

UQAM | Clinique internationale de défense des droits humains

ciddhu.uqam.ca

ÉCOLE

SUITE DE LA PAGE H 1

des États-nations constitués. Au contraire, les États-nations doivent s'appuyer sur la richesse de la diversité culturelle. Ça signifie que le fait de reconnaître une nation québécoise, acadienne, mohawk ou crie ne représente pas un problème. C'est envisagé comme quelque chose de positif.

Il y a alors prépondérance de la diversité sur l'unité?

Ça signifie surtout que chaque individu peut avoir plusieurs appartenances, qu'il peut se revendiquer de plusieurs nations, plusieurs groupes. Qu'il peut avoir une identité plurielle, diverse. Que, de ce fait, il y a plus de contacts entre les différents composants de la société. Elles vivent ensemble, pas seulement les uns à côté des autres.

Cette différence dans la façon de penser la diversité au Québec et dans le reste du Canada est-elle porteuse de tensions?

C'est porteur de discussions, en tout cas. C'est le rôle des universitaires notamment d'essayer de trouver des ave-

pour l'ensemble de la communauté politique. On s'attend à ce que chaque citoyen soit actif. On parle d'une société active où tout se négocie au quotidien. Ça signifie que le groupe majoritaire doit être ouvert et doit accepter les remises en question amenées par les autres communautés politiques.

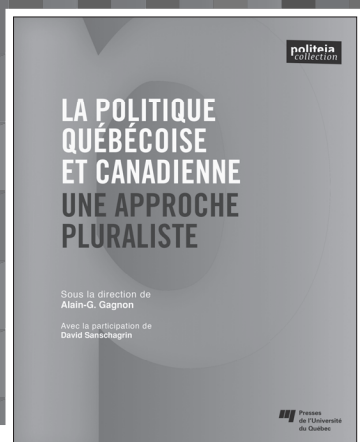
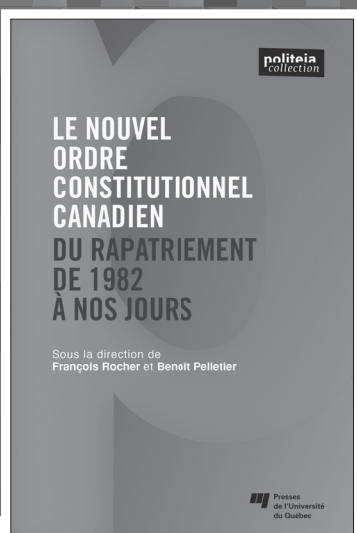
Raison pour laquelle la Charte des valeurs voulue par les péquistes n'a pas été comprise au Québec?

Le parti au pouvoir à l'époque a en effet tenté d'instrumentaliser la question de l'identité québécoise pour faire des gains politiques et on a vu que la vaste majorité des citoyens n'a pas adhéré au projet. Ça démontre qu'il y a effectivement une école québécoise de la diversité distincte du reste du Canada.

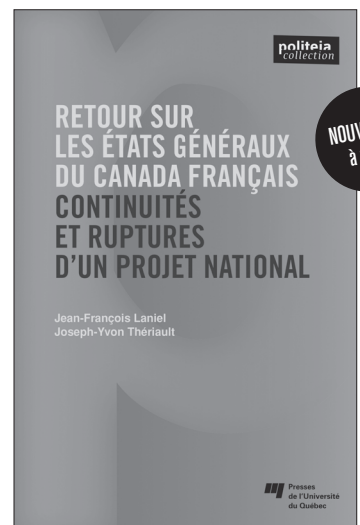
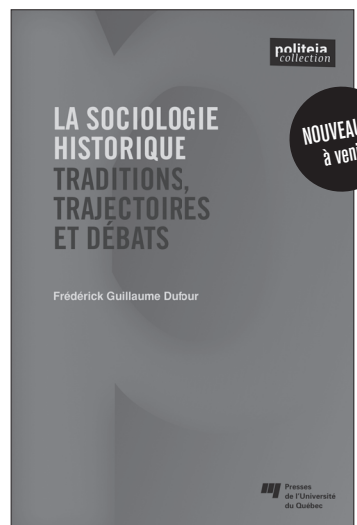
Mais pour arriver à vivre ensemble dans cette interculturelité plurinationale, la société a bien besoin d'un socle commun, de valeurs auxquelles tout le monde adhère...

On s'entend sur un ensemble de grands principes tels que la démocratie. Sur le fait que l'on doit faire appel d'abord et avant tout à l'Assemblée nationale comme

lieu de débat, par exemple. Au Québec, nous convoquons aussi régulièrement des commissions, que ce soit en matière d'éducation ou de religion, par exemple. On peut penser à la commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables. C'est une façon de faire typiquement québécoise. Beaucoup de gens sont venus étudier cette réalité pour comprendre comment nous organisons la chose publique à partir de la société civile et des institutions politiques que nous nous sommes données. C'est grâce à ces commissions que nous avançons, car bien souvent les partis politiques au pouvoir prennent des décisions qui ont été d'abord analysées ou énoncées dans les rapports des commissions.

Collaboratrice
Le Devoir

Collection Politeia
Sous la direction d'Alain-G. Gagnon



La collection Politeia se concentre sur l'analyse des phénomènes politiques et sociaux. Elle cherche à mieux comprendre les transformations de la vie politique au Québec et au Canada. Ses auteurs jettent un regard affûté sur l'évolution du régime politique, des systèmes partisans et de l'économie politique au pays, en plus de s'intéresser aux mutations économiques, idéologiques et politiques ayant marqué le Québec et le Canada.

PUQ.CA

Presses de l'Université du Québec

On a tous besoin de savoir POUR AGIR

RECHERCHE



La première réforme arrive au Canada en 1982, soit 115 ans après sa création : « La modification a fonctionné, mais on se rappelle qu'il y a un joueur fondamental [le Québec] qui a été laissé sur le banc, qui n'a pas joué sur la glace », souligne M^{me} Brouillet.

RON POLING LA PRESSE CANADIENNE

AVENIR DES COLLECTIVITÉS MINORITAIRES

La question de la place du Québec toujours d'actualité

La Suisse, la Belgique et même les États-Unis sont de grandes fédérations. Comme le Canada, elles sont composées de nations. Quel est l'avenir de ces collectivités minoritaires au sein de ces grands ensembles fédéraux ?

MARIE-HÉLÈNE ALARIE

Impossible de parler de nation sans mentionner le Québec et impossible d'aborder le sujet du fédéralisme sans penser au Canada. Eugénie Brouillet est professeure de droit constitutionnel et la doyenne de la Faculté de droit de l'Université Laval. Il y a quelques années, elle signait un important ouvrage, *La négation de la nation. L'identité culturelle québécoise et le fédéralisme canadien*. Selon elle, le fédéralisme en soi est un système viable, mais la question qu'il faut poser est de savoir « si un régime constitutionnel colle adéquatement à la réalité des collectivités qu'il régit ». Et aujourd'hui, pour savoir si le Québec a un certain avenir au sein de la fédération, il faut revenir en arrière et voir si le passé est garant de l'avenir.

1867, 1982, 1987, 1992, 1995...

C'est le 1^{er} juillet 1867 que naît le Canada, un pays qui a choisi de devenir un état fédéral géré par une constitution. Il est régi par les principes universels qui définissent ce qu'est une fédération, soit minimalement : l'autonomie de deux paliers de gouvernement dans des pouvoirs législatifs qui sont inscrits dans une constitution. Alors, l'autonomie est constitutionnalisés, ce qui signifie que les provinces ne peuvent pas réduire les pouvoirs législatifs du fédéral, pas plus que le fédéral ne peut unilatéralement modifier le pouvoir des provinces, sinon en amendement la constitution. Le Québec, à l'époque, tout comme les autres provinces, s'est donc vu reconnaître des pouvoirs qui sont inscrits dans la Constitution. « Dans le contexte de l'époque, on peut dire que le

Québec avait une autonomie importante qui lui était octroyée », rappelle Eugénie Brouillet.

Pour qu'une constitution évolue, elle doit pouvoir être amendée par des réformes constitutionnelles. C'est une entreprise complexe, et un texte constitutionnel ne peut pas être modifié fréquemment. La première réforme arrive au Canada en 1982, soit 115 ans après sa création : « La modification a fonctionné, mais on se rappelle qu'il y a un joueur fondamental [le Québec] qui a été laissé sur le banc, qui n'a pas joué sur la glace », souligne M^{me} Brouillet. Et c'est pourquoi les tentatives suivantes d'amendement de la Constitution — l'accord du lac Meech en 1987 et l'accord de Charlottetown en 1992 — ont cherché, sans succès, à réparer le manque de légitimité de la Constitution de 1982. Puis arrive le référendum de 1995...

Jusqu'à présent, on peut voir que les réformes constitutionnelles n'ont pas été tendres envers le Québec... Et pourtant, les Québécois n'ont pas encore voté en majorité pour sortir de ce cadre constitutionnel. On peut alors penser que c'est parce qu'il y a une volonté d'y rester, mais sous certaines conditions et dans la mesure où cette fédération pourrait être redéfinie.

Les tribunaux

On peut bousculer une constitution par des amendements. C'est par l'entremise de ces amendements que, souvent, la population entend parler de constitution. Pourtant, du haut de son poste d'observation, Eugénie Brouillet peut le confirmer : « Une constitution évolue au quotidien. À chaque décision judiciaire que les tribunaux rendent en matière constitutionnelle. » Les tribunaux interprètent le texte constitutionnel, donc les pouvoirs des provinces et du fédéral. Lorsqu'il y a des conflits, c'est en interprétant le texte qu'ils font évoluer la constitution.

« Quand on regarde les décisions de la Cour suprême, qui est le dernier tribunal d'appel depuis 1949, on voit l'évolution du texte constitutionnel par rapport au partage des pouvoirs. Et

on note une certaine tendance à la centralisation dans le cadre des pouvoirs qui sont entre les mains du gouvernement central. »

Donc, d'un point de vue global, que ce soit par la voie des amendements constitutionnels ou par celle des tribunaux, la tendance est à la centralisation. Ce qui fait dire à M^{me} Brouillet que le Canada agit comme une fédération mononationale, alors que les Québécois croyaient qu'au sein de la fédération d'autres nations pouvaient exister, notamment la leur.

« On ne peut pas dire que la survie de la nation québécoise est en jeu à court ou moyen terme, mais quand on parle d'une tendance à la centralisation, on peut s'interroger. À long terme, est-ce que le Québec aura toujours les outils nécessaires pour s'épanouir d'un point de vue culturel au sein de l'ensemble canadien ? » La question pourrait encore se poser.

La grande menace : le déséquilibre fiscal

En 1867, les compétences des provinces ne représentaient qu'un coût minime : l'éducation et la santé étaient gérées par les communautés religieuses et l'État ne s'en préoccupait pratiquement pas. Et, comme l'explique M^{me} Brouillet, « dans ce contexte, c'était normal que les provinces aient un peu moins de pouvoirs fiscaux parce que ça collait aux coûts de leur responsabilité constitutionnelle ». Pendant ce temps, le fédéral s'investissait dans de grands chantiers, dont le chemin de fer interprovincial, et les responsabilités fédérales progressaient. Lors de la Deuxième Guerre mondiale, tout change : le coût des responsabilités provinciales explose et, simultanément, il y a une centralisation des pouvoirs fiscaux, parce que le fédéral, en situation de guerre, a convaincu les provinces de lui céder tout le champ de l'impôt sur le revenu. « C'est ce qui a engendré le déséquilibre fiscal et c'est ce qui fait que maintenant le fédéral a beaucoup plus de revenus que ce dont il a besoin pour ses compétences constitutionnelles ;

et du côté des provinces, on observe un important manque à gagner. »

Dans la fédération idéale, on pourrait s'entendre pour redistribuer l'assiette fiscale. Au Canada, ce n'est pas ce qui se produit. « Actuellement, c'est plutôt le fédéral qui utilise le surplus, ce dont il n'a pas besoin pour ses compétences, et qui le dépense dans les champs de compétence des provinces. » Et ça, c'est une menace importante pour l'autonomie des provinces. Le fédéral vient s'immiscer par le biais d'octrois de sommes d'argent — auxquels il adjoint des conditions — dans les compétences des provinces et cette pratique affecte toutes les compétences. « Le fédéral fait indirectement ce qu'il ne peut pas faire directement. » Et la plupart du temps, les provinces n'ont pas vraiment le loisir de refuser les offres du fédéral, sinon ce sont les contribuables qui sont pénalisés.

Les avantages d'appartenir à une fédération

Eugénie Brouillet le répète, la fédération est un modèle viable et elle ajoute même que « c'est un principe souple à l'intérieur duquel on peut faire preuve d'imagination ». Elle donne l'exemple du principe d'égalité des provinces dans lequel pourrait apparaître une dose d'asymétrie : « Le Québec a demandé les pouvoirs qu'il considère comme essentiels dans la mesure où la province représente une collectivité minoritaire et pas seulement au sein de la fédération, mais sur tout un continent. Pourtant, ces demandes ont heurté le principe d'égalité des provinces. Mais pour atteindre une égalité réelle, il faut parfois un traitement différent. » Est-ce que le Canada et les provinces sont prêts à consentir ces aménagements au Québec ? Et est-ce que ce sera suffisant pour assurer l'avenir du Québec au sein du Canada ? Partir ou rester, la question n'est peut-être pas si dépassée.

Collaboratrice
Le Devoir

LA CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES ET CANADIENNES EST L'HÔTE
DU
COLLOQUE ANNUEL DES CENTRES INTERNATIONAUX
DE RECHERCHE SUR LES ÉTUDES FÉDÉRALES
(IACFS)

UNITÉ ET DIVERSITÉ
DANS LES ÉTATS
FÉDÉRAUX

MONTRÉAL 2-3 OCTOBRE 2015
HÔTEL INTERCONTINENTAL

RECHERCHE

Les chercheurs québécois en études fédérales rayonnent

Qu'en est-il du rayonnement des études et recherches des chercheurs québécois en sciences politiques? Sont-elles reçues différemment à l'international, notamment en Europe, et dans le reste du Canada?

PIERRE VALLÉE

« J'avais remarqué en lisant des études produites par des chercheurs canadiens-anglais que ceux-ci ne citaient pas certains chercheurs québécois dont les propos cadraient pourtant bien avec le sujet de l'étude en question », explique François Rocher, professeur à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa. Ne voulant pas se fier à une simple impression, il a choisi de pousser plus loin et a donc mené une étude quantitative sur la question.

« Des 45 000 citations recensées dans des publications canadiennes-anglaises en sciences politiques, seulement 5% provenaient de chercheurs québécois. Pourtant, le Québec produit 22% des études en sciences politiques au Canada. » Et, fait encore plus étonnant, on trouve le même faible pourcentage de citations québécoises dans les études canadiennes-anglaises portant sur le fédéralisme canadien. François Rocher a même vérifié si le fait pour un chercheur québécois de publier en anglais augmentait ses chances d'être cité dans un ouvrage canadien-anglais. « Que l'on publie en anglais ou

en français, ça ne change rien au pourcentage. »

Pistes d'explication

Comment expliquer cette situation? Sans prétendre connaître la réponse, puisqu'il n'a pas effectué de recherche à ce sujet, François Rocher y va tout de même de quelques hypothèses. La première repose, selon lui, sur « un phénomène de socialisation. Les chercheurs canadiens-anglais ne connaissent pas les chercheurs québécois. Par exemple, avant de rédiger sa thèse, un étudiant au doctorat doit d'abord passer un examen de synthèse pour lequel son professeur lui fournit une liste de lecture obligatoire d'environ 70 ouvrages. Dans les universités canadiennes-anglaises, cette liste de lecture comprend peu d'ouvrages de chercheurs québécois. »

La deuxième est la perte du bilinguisme. « Dans les années 1950 et 1960, les chercheurs canadiens-anglais étaient en grande majorité bilingues. Mais aujourd'hui, cette exigence n'existe plus et bon nombre de chercheurs canadiens-anglais ne savent même pas lire le français. »

Il avance une troisième hy-

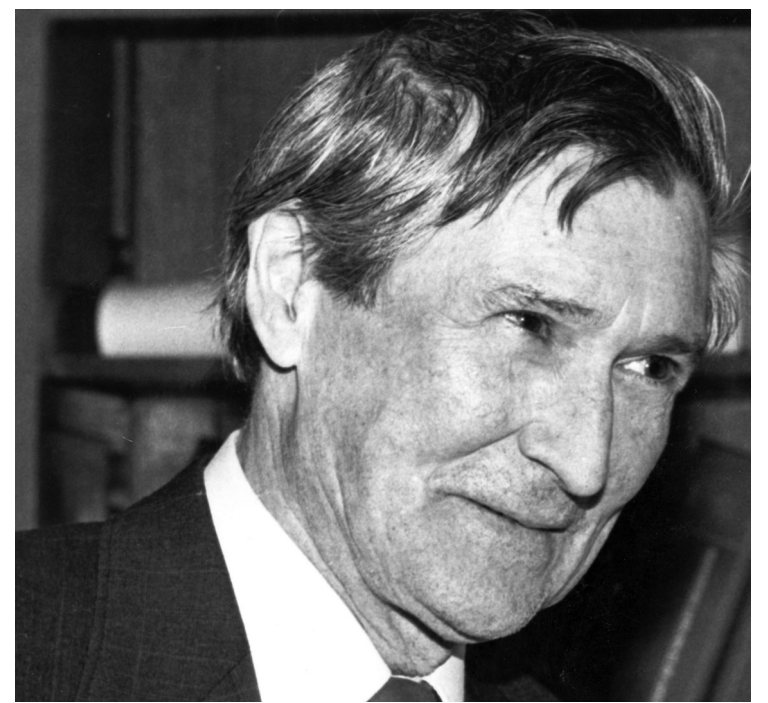


PHOTO DE GAUCHE SOURCE UNIVERSITÉ LAVAL / PHOTO DE DROITE JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Dans les universités canadiennes-anglaises, la liste de lecture des étudiants qui passent un examen de synthèse comprend peu d'ouvrages de chercheurs québécois, assure François Rocher (photos: les politologues Léon Dion et Fernand Dumont).

pothèse, basée cette fois sur le sujet des études en sciences politiques. « L'approche, et par conséquent le choix des sujets, diffère au Québec et dans le reste du Canada. Au Québec, l'approche est plus théorique. Les chercheurs québécois vont s'intéresser à des questions comme l'autonomie, l'identité et le nationalisme, etc. Les Canadiens anglais ont une approche plus pragmatique. Ils vont s'intéresser à l'efficacité des politiques publiques. Par exemple, sur un sujet comme un réseau public de garderies, au Québec, on va s'intéresser au fait de savoir s'il est de compétence provinciale, au Canada anglais, on va s'intéresser au fait de savoir si ça peut marcher. »

Et maintenant en Europe

Guy Laforest, professeur de sciences politiques à l'Université Laval, est formel: « Les chercheurs québécois en sciences sociales et politiques sont très bien reçus en Europe, non seulement en France et dans les pays

où l'on trouve des locuteurs francophones, évidemment, mais aussi au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne, etc. »

Comment explique-t-il cet accueil? Il l'attribue en partie à une situation générationnelle. « Les premiers chercheurs en sciences sociales au Québec, les Dion et Dumont, ont réalisé des œuvres colossales. Mais ces œuvres ont été réalisées en français et cette génération de chercheurs a très peu communiqué en anglais. De plus, leurs liens internationaux se sont faits surtout avec des collègues français et ils ont peu cherché à établir des liens hors de France. Ma génération, celle qui arrive à soixante ans, n'a pas eu le même parcours. D'une part, certains d'entre nous ont fait une partie de leur formation en anglais et plusieurs ont publié en anglais. Cela nous a permis de tisser des liens avec des chercheurs dans plusieurs pays européens. Aujourd'hui, les chercheurs québécois ont un excellent réseau de contacts avec des chercheurs européens, ce qui mène à de nombreux échanges. »

D'autre part, l'approche et le choix des sujets d'étude des chercheurs québécois sont aussi un facteur de rapprochement avec les collègues européens. « L'approche des chercheurs québécois et les sujets de leurs recherches, comme l'autonomie, le pluralisme dans une société démocratique, les questions de fédéralisme et de souveraineté, le droit des minorités, par exemple, ont aujourd'hui beaucoup de résonance chez les chercheurs européens. Ce sont des terrains de recherche communs. De plus, le chercheur québécois est en mesure de voir plusieurs points de vue et c'est très apprécié de nos collègues européens. Par exemple, sur une question comme la Catalogne, un chercheur québécois est capable de comprendre le point de vue de Barcelone et aussi celui de Madrid. »

Solution au problème canadien-anglais

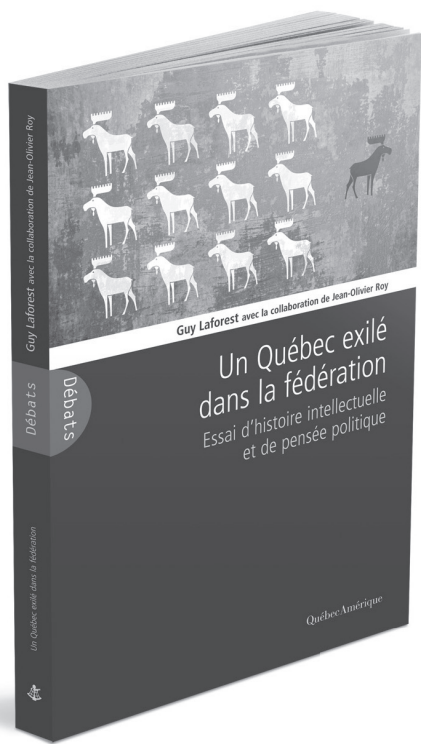
Comment faire pour augmenter le rayonnement des cher-

cheurs québécois auprès de leurs collègues canadiens-anglais? Selon Guy Laforest, il n'y a qu'une seule solution. « Il faut que les directions des universités et collèges canadiens-anglais aient la volonté de s'assurer que leurs étudiants possèdent une connaissance des chercheurs québécois. Il y a eu une sorte de démission du corps professoral canadien-anglais à cet égard et il faut que les directions rétablissent la situation. » Pour sa part, François Rocher avance qu'il est impensable que des chercheurs en sciences politiques, et surtout ceux qui s'intéressent à la politique canadienne, ne maîtrisent pas le français. « Le bilinguisme devrait être obligatoire pour tous les étudiants canadiens-anglais qui étudient la politique canadienne. Sinon, ils n'auront qu'une perception partielle de la politique canadienne et une compréhension limitée de la dynamique politique canadienne. »

Collaborateur Le Devoir

Débats

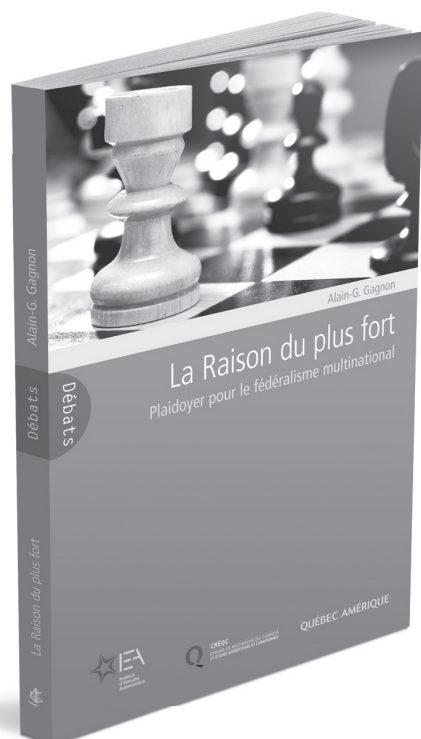
La collection Débats est consacrée à des ouvrages faisant état des grands enjeux culturels, politiques et sociaux au Québec.



GUY LAFOREST avec la collaboration de Jean-Olivier Roy

Un Québec exilé dans la fédération

Essai d'histoire intellectuelle et de pensée politique



ALAIN-G. GAGNON
La Raison du plus fort
Plaidoyer pour le fédéralisme multinational

Localement. Au niveau régional.
À l'échelle nationale. Dans le monde.

Forum des fédérations



Aider les différents niveaux de gouvernements à travailler ensemble

Démocratie, diversité, plusieurs niveaux de gouvernement

Un des problèmes plus préoccupants et moins bien compris face aux démocraties nouvelles et existantes est de trouver comment les différents ordres de gouvernement peuvent bien travailler ensemble.

Le Forum des Fédérations se concentre sur cette question centrale.

La quasi-totalité des démocraties contemporaines font face à la diversité. Certains pays sont vastes et régionalement diverse; d'autres sont plus diversifiées sur le plan ethnique ou linguistique; d'autres ont des économies très diverses. Les démocraties fédérales et décentralisées, ainsi que les pays qui envisagent de formes décentralisées de gouvernement doivent être en mesure de faire face à tous ces questions.

Le Forum des Fédérations aide les pays à répondre à ces questions difficiles.

Nous sommes un réseau international concentré sur le fédéralisme et décentralisation, fondée au Canada et financée par huit autres gouvernements – Australie, Brésil, Éthiopie, Inde, Allemagne, Mexique, Nigeria et la Suisse. Il n'y a aucune autre organisation internationale comme nous.

L'avantage du Forum : Expérience pratique et expertise de haut niveau

Le Forum a une approche pratique pour atteindre des résultats évidents.

Depuis sa création, il y a une dizaine d'années, le Forum a soutenu des gouvernements et citoyens du monde – grâce à la formation, la fourniture d'expertise et de formation pratique impartiale. Il aide à :

- trouver un terrain d'entente entre les diverses ethnies;
- améliorer le partage des ressources et des taxes;
- améliorer la prestation des services publics;
- élaborer des stratégies pour améliorer la coopération intergouvernementale adressant un large éventail de questions de politique.



LE FORUM EN ACTION	Accueillir la diversité	Relations Fiscales	Coordination Intergouvernementale	Gouvernement Local
Le Forum dispose d'un réseau mondial sans pareil d'experts qui peut être rapidement exploité à fournir des conseils experts et l'appui aux pays qui s'attaquent aux problèmes de gouvernance aigue. Le Forum est actif dans plus de 20 pays depuis sa création en 1999. Il a abordé les défis tels que :	L'intégration des immigrants au Canada, en Allemagne et en Suisse Régimes fonciers des Premières Nations au Canada et en Afrique de Sud. Renforcement des techniques et capacités pour la fédéralisation et la dévolution en Éthiopie, Iraq, Népal, Philippines, Pakistan, Soudan et Sri Lanka	La réforme fiscale et la péréquation en Inde, Italie, Brésil, Espagne, Népal et Argentine. Gestion de la dette infranationale au Nigeria Gestions des ressources naturelles en Australie, au Brésil, Canada, Mexique et en Russie. Exercice de transparence et de responsabilité au Nigeria, Brésil et Pakistan	Prestation intégrée des services au Canada Analyse comparative et l'évaluation de la prestation des services en Australie, au Canada, en Allemagne et en Suisse Coordination de la sécurité publique au Mexique et en Inde Coordination de la politique du changement climatique au Mexique et en Inde	Finances et gouvernance métropolitaine en Australie, Inde, Brésil et en Afrique du Sud

En savoir plus; Travailler avec le Forum

Pour en savoir plus sur nos programmes, veuillez consulter :

www.forumfed.org

Si votre organisation ou votre gouvernement souhaite bénéficier du savoir-faire et de l'expérience du Forum, veuillez contacter notre Président, **Rupak Chattopadhyay**, à : chattopadhyay@forumfed.org.



RECHERCHE

RÉFÉRENDUMS DANS LES ÉTATS PLURINATIONAUX

Le Québec a servi d'exemple dans le monde

Vingt ans après le dernier référendum sur la souveraineté du Québec, le colloque La démocratie référendaire dans les ensembles plurinationaux se tiendra à l'Université Laval les 29 et 30 octobre. Organisé par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ), le colloque abordera le cas du Québec, bien sûr, mais il fera aussi des parallèles avec d'autres expériences vécues par la suite dans le monde occidental.

MARTINE LETARTE

Lorsque le Parti québécois a pris le pouvoir en 1976, rien dans le droit constitutionnel n'obligeait René Lévesque à tenir un référendum. Il aurait pu considérer que l'élection était référendaire. Toutefois, les Québécois avaient élu le Parti québécois pour différentes raisons : pour son programme, pour avoir un bon gouvernement, par volonté de changement, etc. Pour éviter toute confusion dans la population, après des débats internes au sein du parti, la stratégie adoptée a été de tenir un référendum.

« À ma connaissance, le Québec a été la première nation avec une économie prospère et industrialisée à tenir un référendum pour devenir un pays indépendant de façon pacifique et en respectant l'État de droit », affirme Patrick Taillon, organisateur du colloque et membre du CRIDAQ.

La décision de René Lévesque a en quelque sorte imposé un standard. Un autre référendum a été tenu au Québec en 1995. Puis le renvoi relatif à la sécession du Québec rendu en 1998 par la Cour suprême du Canada a établi que le Québec avait le droit de se séparer du pays à la suite d'un référendum si la question est claire et que les Québécois indiquent par une majorité claire leur intention de sortir du Canada.

« Cette décision de la Cour suprême a été lue et analysée ailleurs dans le monde, et même si le droit canadien ne s'impose pas ailleurs, on voit qu'il fait autorité », remarque Patrick Taillon, également professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval et titulaire de la Chaire sur la démocratie et les institutions parlementaires.

Depuis, l'Écosse a tenu un référendum. La Catalogne tiendra pour sa part une élection référendaire dans quelques jours puisque le gouvernement espagnol actuel lui a interdit de tenir un référendum.

Autres pays, enjeux semblables

Ces États dans lesquels on retrouve plusieurs nations vivent-ils les mêmes difficultés que le Canada ?

« Les ingrédients du débat sont les mêmes, mais les proportions sont différentes, affirme le professeur. Au Québec, l'insécurité linguistique occupe une place beaucoup plus importante qu'en Écosse par exemple, ce qui ne veut pas dire que la dimension identitaire n'est pas présente. Les Écossais ont le sentiment de former une nation différente de celle de l'Angleterre, et d'ailleurs, leurs racines historiques sont beaucoup plus profondes que celles du Québec. L'Écosse a déjà été un royaume distinct. »

En Catalogne, en revanche, la question linguistique est très présente. « Les Catalans vivent un gros renouveau linguistique depuis plusieurs décennies », affirme M. Taillon. Toutefois, le contexte démocratique y est relativement récent alors que l'Espagne est sortie de la dictature de Franco à la fin des années 1970. Les Catalans ont vécu une répression linguistique. »

Il ne faut pas négliger la question économique. La Catalogne, où se trouve Barcelone, est traditionnellement la région la plus riche d'Espagne.

« Les Écossais aussi ont une certaine richesse avec des ressources naturelles qu'ils veulent exploiter à leur manière et ils sont moins eurosceptiques que les Anglais. Il y a aussi des questions de genre au Canada, par exemple sur la concentration des vols à Toronto et sur la priorité que l'on donne aux entreprises pétrolières plutôt que manufacturières, mais dans une proportion moindre. »

Enjeux juridiques

Les enjeux juridiques sont nombreux lorsque vient le temps de tenir un référendum. Au Canada, par exemple, le renvoi relatif à la sécession du Québec n'a pas tout réglé. La Cour suprême n'a pas dit ce qu'elle entend par « question claire ».

« Chaque fois que le Québec a tenu un référendum, le gouvernement fédéral a formulé des reproches à l'endroit du libellé de la question, indique Patrick Taillon. La Loi sur la clarté référendaire de Stéphane Dion est venue prévoir que le Parlement fédéral dira si la question est claire ou pas. Cette disposition est évidemment critiquée par la plupart des souverainistes, mais aussi par certains fédéralistes québécois qui trouvent qu'Ottawa deviendrait à la fois juge et partie. »

Toutefois, à ses yeux, le plus grand problème est celui du seuil de majorité. « Le discours de Stéphane Dion lorsqu'il a élaboré la Loi sur la clarté, et qui semble d'ailleurs perdurer depuis à Ottawa, prétend que 50% + 1 n'est pas suffisant, mais on refuse de dire quel seuil serait suffisant. Les partisans de la Loi sur la clarté disent que la Chambre des communes doit décider après le vote si la majorité est claire. Elle deviendrait encore une fois juge et partie, et après le match en plus. »

L'Écosse s'était entendue sur les problèmes de clarté de la question et de majorité avant la tenue du référendum. « Le parti indépendantiste avait convenu avec le Parlement de Londres que la question était claire et qu'une majorité de 50% + 1 était suffisante », indique le chercheur.

Les défis à venir

À 20 ans du dernier référendum, où en est le Québec ? Patrick Taillon trouve qu'on a fait du sur place. « Les souverainistes n'ont pas réussi à faire triompher leur option, puis ceux qui veulent que le Canada évolue dans le sens des intérêts du Québec, par exemple en réintégrant la province dans la Constitution, n'ont pas plus réussi. C'est même devenu tabou au Québec de parler de rouvrir la Constitution. »

Le spécialiste du droit constitutionnel trouve même la situation dangereuse.

« Si la Constitution est verrouillée et qu'on a perdu la clé, cela cause des problèmes, dit-il. On le voit maintenant, par exemple avec les scandales au Sénat et avec les enjeux liés aux Premières Nations. Régler ces problèmes nécessiterait une réforme de la Constitution. »

Patrick Taillon participe d'ailleurs à une contestation judiciaire du gouvernement de Stephen Harper, qui a changé les règles de succession du trône sans consulter les provinces. Or, tout changement à la Constitution exige l'accord des provinces.

« C'est en fait un prétexte pour forcer le gouvernement à entreprendre des négociations constitutionnelles, explique-t-il. Tout pays a besoin de changer ses règles fondamentales à l'occasion, de faire évoluer sa constitution. »

Collaboratrice
Le Devoir

En 1995, les Québécois sont invités à se prononcer pour la deuxième fois sur l'indépendance du Québec après l'échec du référendum de 1980.

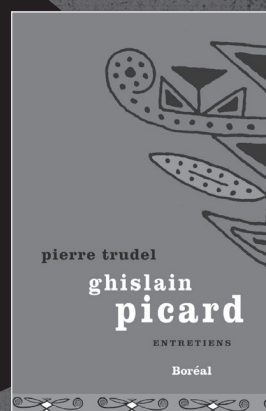
JACQUES GRENIER LE DEVOIR

TRAJECTOIRES

UNE COLLECTION POUR MIEUX CONNAÎTRE
CEUX QUI FAÇONNENT NOTRE SOCIÉTÉ

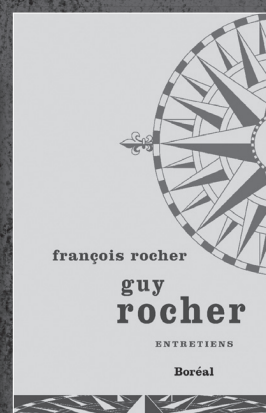
pierre trudel
entretiens avec
ghislain
picard

200 pages • 22,95 \$



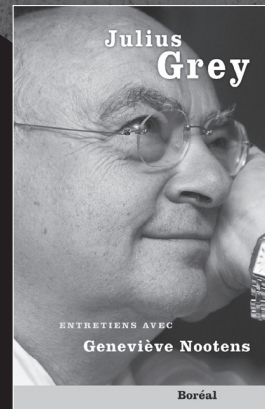
françois
rocher
entretiens avec
guy
rocher

252 pages • 25,95 \$



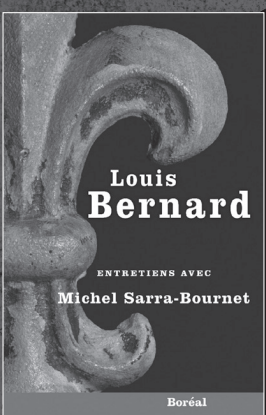
geneviève
nootens
entretiens avec
julius
grey

144 pages • 19,95 \$



michel
sarra-bournet
entretiens avec
louis
bernard

304 pages • 27,95 \$

COLLECTION TRAJECTOIRES
DIRIGÉE PAR ALAIN-G. GAGNONBoréal
www.editionsboreal.qc.ca

PUL - Science politique

CES CONSTITUTIONS QUI NOUS ONT FAÇONNÉS
Anthologie historique des lois constitutionnelles antérieures à 1867
ISBN 978-2-7637-2085-2

L'ÂGE DES INCERTITUDES
Essais sur le fédéralisme et la diversité nationale
Alain-G. Gagnon
ISBN 978-2-7637-9419-8

D'UN RÉFÉRENDUM À L'AUTRE
LE QUÉBEC FACE À SON DESTIN
ISBN 978-2-7637-8897-1

UNE CERTAINE IDÉE DU QUÉBEC
PARCOURS D'UN FÉDÉRALISTE DE LA RÉFLEXION À L'ACTION
Benoît Pelletier
ISBN 978-2-7637-8815-9

LE PARLEMENTARISME CANADIEN
5^e ÉDITION REVUE ET MISE À JOUR
Sous la direction de Réjean Pelletier et Manon Tremblay
ISBN 978-2-7637-1908-5

Presses de l'Université Laval
www.pulaval.com

grsp
FÉLICITATIONS

Alain-G Gagnon
et le
Groupe de recherche sur les sociétés plurinationales

FINALISTE 2015
au
Prix Savoir du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada

UQAM

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Canada

RECHERCHE

Canada-Québec: le grand rendez-vous manqué

CLAUDE LAFLEUR

En 1971, le premier ministre Trudeau a introduit le concept du multiculturalisme au Canada. Immédiatement, le premier ministre Bourassa lui a répondu qu'on n'appliquerait pas cette conception au Québec puisque cela ne convenait pas à notre réalité. On a ainsi développé notre propre modèle d'intégration des minorités. Voilà comment Gérard Bouchard décrit ce qui est à la base du «grand rendez-vous manqué» des années 1960 entre le Canada et le Québec, rendez-vous qui, s'il avait eu lieu, «aurait complètement transformé l'histoire contemporaine», dit-il.

Célèbre, entre autres, pour avoir coprésidé avec Charles Taylor la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Gérard Bouchard est titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les imaginaires collectifs à l'Université du Québec à Chicoutimi.

Au début des années 1960, raconte-t-il, le Québec avait convaincu le gouvernement de Lester B. Pearson de redéfinir le Canada comme étant un État construit sur la base d'une nation francophone et d'une nation anglophone. «Mais voilà qu'est arrivé un accident de parcours: Pierre Elliott Trudeau!» résume le sociologue. En 1971, en effet, celui-ci a redéfini le Canada comme étant simplement formé d'un ensemble de groupes ethniques, le Québec francophone devenant un groupe parmi d'autres, plutôt que d'être l'une des deux nations fondatrices du Canada.

Le gouvernement Bourassa a donc rejeté ce multiculturalisme puisqu'on perdait des pouvoirs et notre statut. «Or, au moment où Bourassa rejette le multiculturalisme de Trudeau, il ne sait pas ce qui suivra puisqu'il a fallu une quarantaine d'années pour en arriver à ce qu'on conçoit aujourd'hui comme étant l'interculturalisme québécois», indique M. Bouchard.

Le multiculturalisme à la canadienne

Le concept de multiculturalisme vient d'Europe, explique le chercheur de l'UQAC. Là-bas, il s'agit de sociétés qui valorisent tant la diversité culturelle qu'elles laissent les groupes ethniques s'exprimer très librement, dit-il, ce qui conduit cependant à une fragmentation culturelle de ces sociétés. On parle même de relativisme absolu, c'est-à-dire que toutes les valeurs sont bonnes, qu'il n'y a pas l'idée d'une va-

leur fondamentale qui l'emporterait sur d'autres. «Tout s'équilibre!» constate, perplexe, M. Bouchard.

En outre, le respect des groupes ethniques est tel qu'on enferme même les individus dans des sortes de cages, poursuit-il. «On respecte tellement la culture d'un immigrant — en lui donnant des écoles et des institutions — que tout individu qui voudrait sortir de sa communauté pour s'intégrer à la majorité ne le pourrait pas. Il garde son identité culturelle... qu'il le veuille ou non!»

Cependant, le multiculturalisme canadien diffère de la conception européenne et a même beaucoup changé depuis 1971, relate le sociologue. «En 1971, on se préoccupait non seulement de respecter l'existence des divers groupes ethniques, mais on cherchait même à développer les différences», dit-il. «Ça allait donc vraiment très loin! Mais dès les années 1980, les Canadiens anglais ont pris conscience que de rendre aussi visible l'ethnicité de chacun des groupes pouvait entraîner de la discrimination et du racisme. Ils ont par conséquent intégré au multiculturalisme canadien la lutte contre le racisme et contre la discrimination. Puis, à partir des années 1990, on a commencé à parler de valeurs canadiennes et d'une culture canadienne.»

Au Québec: une majorité minoritaire!

Ce qui différencie l'interculturalisme québécois du multiculturalisme canadien, c'est entre autres le fait que, ici, la majorité francophone se perçoit comme une minorité menacée à l'échelle de l'Amérique du Nord — ce qui n'est évidemment pas le cas pour la majorité anglophone du Canada. «Mais s'il y a une majorité au Québec, il y a aussi des minorités», ajoute Gérard Bouchard. En conséquence, le rapport majorité/minorités est fondamental dans la vie interculturelle québécoise.

«Un Québécois francophone d'aujourd'hui, c'est d'abord quelqu'un qui s'identifie à son groupe francophone parce qu'il a des aspirations communes, qu'il a aussi des craintes et des inquiétudes et qu'il a une volonté d'agir pour surmonter ces problèmes», résume-t-il. Et tout cela se manifeste à tout moment.»

Selon Gérard Bouchard, c'est d'ailleurs ce qu'on a vu se manifester au moment de la crise des accommodements et de la commission qu'il a coprésidée. «Une très vive inquiétude est apparue au sein de la majorité francophone à cause de la perception négative qu'elle



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Gérard Bouchard, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les imaginaires collectifs à l'Université du Québec à Chicoutimi

«Jamais le Canada anglais n'acceptera d'accommoder le Québec et jamais il ne répondra aux demandes du Québec! Les Canadiens anglais prennent simplement des mesures d'atermoiement pour que les choses n'éclatent pas... et on ne peut pas dire qu'ils ne réussissent pas bien puisque... regardez où nous en sommes aujourd'hui!»

a développée des immigrants et des minorités», observe-t-il. Même chose lors du débat sur la Charte de la laïcité: «Il y a deux ans, on a vu encore la majorité se manifester, dit-il, et les minorités descendre alors dans la rue pour protester contre la majorité! On se trouve donc toujours au cœur de ce rapport majorité/minorités!»

Un rendez-vous manqué? Pas pour tous

Si, dans les années 1960, le Canada avait accepté la notion des deux nations fondatrices, voilà qui aurait changé l'histoire, estime Gérard Bouchard, «puisque nous nous serions alors sentis en sécurité sur notre territoire. Ça, ça a été un grand rendez-vous manqué de la part du Canada anglais». En fait, nuance-t-il, c'est avant tout un rendez-vous manqué de notre point de vue, car, du côté du Canada anglais, ce n'est pas.

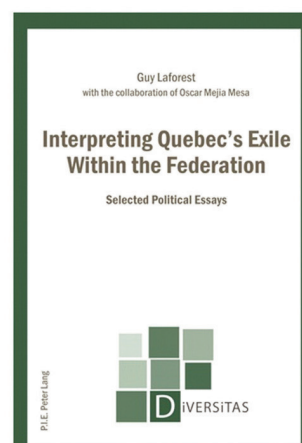
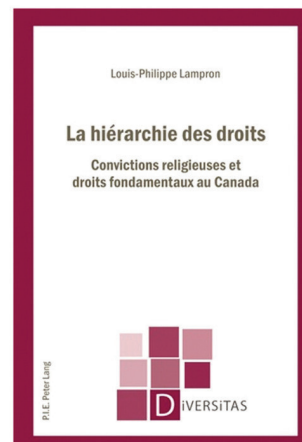
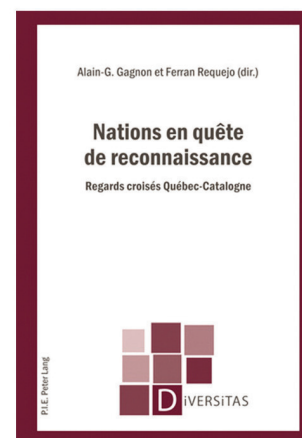
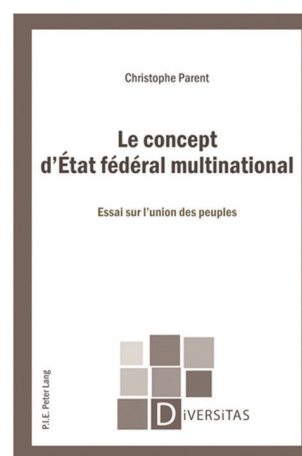
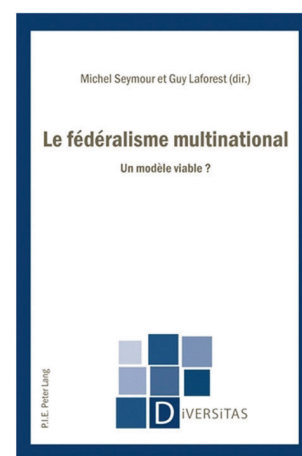
«Ce n'est pas», déclare M. Bouchard, «puisque pour eux tout est très bien ainsi. En effet, jusqu'à maintenant, le Canada a su survivre et a évité la rupture en prenant certaines mesures pour dénouer les petites crises et en gérant intelligemment et prudemment les choses... Et les Canadiens anglais savent y faire, lance-t-il, puisque ça fait longtemps qu'ils composent avec le problème francophone.»

Et M. Bouchard est formel: «Jamais le Canada anglais n'acceptera d'accommoder le Québec et jamais il ne répondra aux demandes du Québec! Les Canadiens anglais prennent simplement des mesures d'atermoiement pour que les choses n'éclatent pas... et on ne peut pas dire qu'ils ne réussissent pas bien puisque... regardez où nous en sommes aujourd'hui!»

Collaborateur
Le Devoir

LA COLLECTION DIVERSITAS

CETTE COLLECTION CHERCHE À ÉTUDIER LA DIVERSITÉ SOUS LES ANGLES POLITIQUE, JURIDIQUE, CULTUREL ET SOCIAL EN PRIVILÉGIANT LE PRISME DE L'INTERDISCIPLINARITÉ. LA DÉMARCHE SCIENTIFIQUE PROPOSÉE FAIT APPEL À LA FOIS À LA PHILOSOPHIE POLITIQUE, AU DROIT, À LA SCIENCE POLITIQUE, À L'HISTOIRE DE MÊME QU'À LA SOCIOLOGIE.



LE CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE SUR LA DIVERSITÉ ET LA DÉMOCRATIE PRÉSENTE LE COLLOQUE

LA DÉMOCRATIE RÉFÉRENDAIRE DANS LES ENSEMBLES PLURINATIONAUX

29-30 OCTOBRE 2015

AU CERCLE DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL À QUÉBEC

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE: WWW.FD.UQAM.CA/EVENEMENT/COLLOQUE-LA-DEMOCRATIE-REFERENDAIRE-DANS-LES-ETATS-PLURINATIONAUX